

Paris,
le lundi 11 juin 2012

Émetteur : Elise Demorise/DDARH Tél. : 01 45 38 82 79 Fax : 01 45 38 81 74 @mail : edemorise@ucanss.fr
Michèle Carrier pour le SFR Tél. : 01 40 05 39 74 Fax : 01 40 05 45 91 @mail : michele.carrier-
nottaris@cpam-cergyponoise.cnamts.fr

Objet : PRÉPARATION DES CANDIDATS AU 53ÈME CONCOURS D'ENTRÉE À L'EN3S

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

L'offre de formation institutionnelle « Préparation au Concours d'entrée à l'en3s » est à nouveau proposée cette année par l'Ucanss en partenariat avec le Service des Formations Régionales de Paris. L'Ucanss a décidé de confier le pilotage opérationnel du dispositif au SFR de Paris depuis la promotion 2009.

Une nouvelle promotion est programmée à partir de novembre 2012.

RAPPEL DU DISPOSITIF

Le 53ème concours d'entrée à l'en3s sera ouvert à la fois à des candidats externes et à des candidats internes.

La préparation au Concours d'entrée s'adresse aux agents des organismes de Sécurité sociale qui seront sélectionnés selon les modalités ci-après.

I - CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Afin de promouvoir la diversité et l'égalité des chances et dans un souci d'être conforme aux conditions requises pour pouvoir s'inscrire au concours de l'en3s, l'Ucanss a décidé de modifier les conditions administratives requises pour avoir accès à la préparation. Les agents doivent désormais remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 4 ans d'ancienneté dans les organismes de Sécurité sociale au 1er janvier 2013 (ne peuvent toutefois pas faire acte de candidature les agents de direction et les agents comptables des organismes de Sécurité sociale, à l'exception des agents de direction intérimaires et des agents de direction des caisses nationales),
- ne pas avoir suivi trois fois la préparation au concours et ne pas s'être présenté trois fois au Concours de l'en3s.

II - NOMBRE DE PLACES

La préparation est ouverte aux agents des organismes de Sécurité sociale dans la limite maximale de **100 places**. Une liste d'attente pourra être constituée si nécessaire.



III - CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à la préparation est subordonné :

- à l'accord du Directeur de l'organisme dont relève le candidat (article premier du Règlement général des Actions de formation nationales pour l'accès aux actions de formation disponible sur le site de l'Ucanss : www.ucanss.fr/espace_organismes/la_fonction_gestion_des_RH/portail_espace_RH/formation_professionnalisation),
- à l'envoi d'un dossier de candidature comportant obligatoirement :
 - la fiche d'inscription complétée par le candidat avec une photo d'identité (**annexe 1**) ;
 - la lettre de soutien complétée par le Directeur de l'organisme ou son représentant (**annexe 1**) ;
 - le curriculum vitae avec une photo d'identité ;
 - la lettre manuscrite précisant les motivations à suivre la préparation (*dispense) ;
 - le dossier de motivation dûment rempli - partie 1 (**annexe 2**) (* dispense).
- à **la réussite de la sélection.**

La sélection est désormais constituée de deux étapes :

une **épreuve écrite** nouvellement mise en place pour les promotions à venir ;

un entretien individuel avec un jury composé d'un agent de direction de l'Institution et d'un membre de l'Igas ou de la Cour des Comptes.

Les modalités de cette sélection sont présentées dans la note explicative de la sélection jointe en **annexe 3**.

(*) Les candidats qui sont titulaires du diplôme :

- du Master Management de service ou du Master Management des Ressources Humaines délivré par Reims Management School ;
- de Professionnalisation des Fondés de pouvoir délivré par l'Essec ;
- du Master Responsable en gestion des Ressources Humaines délivré par le Cesi.

sont dispensés de l'entretien de sélection sous réserve de respecter un délai de carence de 2 ans entre la fin du cursus évoqué ci-dessus et le début de la préparation.

A l'issue des épreuves de sélection, un jury national de proclamation des résultats présidé par l'Ucanss se réunit pour déclarer les personnes admises à entrer en préparation.

IV - ORGANISATION ET CALENDRIER DE LA PRÉPARATION (ANNEXE 4)

- **Date limite de candidature : 10 juillet 2012**

- Dates de sélection : du 24 septembre au 12 octobre 2012

La préparation au 53ème Concours d'entrée à l'en3s se déroulera :

- de novembre 2012 à juin 2013 (calendrier en annexe) pour la préparation aux épreuves écrites ;
- en septembre 2013 (un stage d'une semaine) pour l'entraînement aux épreuves orales pour les candidats admissibles au concours.

L'entraînement aux épreuves orales est réservé aux seuls candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites. Cet entraînement intensif aux épreuves est enrichi d'un accompagnement individuel pour optimiser la présentation orale des candidats lors de l'épreuve de conversation.

La formation se déroulera à l'Espace Vinci - 25 rue des Jeûneurs - 75002 PARIS.

V - COÛT DE LA PRÉPARATION

Le coût pédagogique prévisionnel de la préparation au 53ème concours d'entrée à l'en3s s'élèvera à :

-

- pour la préparation aux épreuves écrites : 4 500 euros ;
- pour l'entraînement aux épreuves orales : 1 000 euros.



Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'organisme d'appartenance du stagiaire (y compris les frais inhérents aux entretiens de sélection).

La formation « Préparation au Concours d'entrée à l'en3s » fait partie des priorités CPNEFP de niveau 1 sur les fonds mutualisés auprès d'Uniformation. La prise en charge se fait donc à hauteur de 80 % des frais pédagogiques.

VI - ASSIDUITÉ A LA PRÉPARATION

Les stagiaires devront satisfaire à une obligation de présence aux regroupements pédagogiques sous peine de ne pas être autorisés à poursuivre la préparation, conformément aux dispositions du Règlement général des Actions de formation nationales (articles 6-7-8 et 9). De même, les stagiaires s'engagent à réaliser durant chaque intersession, trois devoirs.

VII - FORMALITÉS D'INSCRIPTION

J'attire votre attention sur le fait que chaque fiche d'inscription doit être **impérativement vérifiée** par le service des Ressources Humaines ou Formation de l'organisme **et comporter** :

- la signature du directeur ou de son représentant ;
- la lettre de soutien du Directeur de l'organisme ou de son représentant ;
- le cachet de l'organisme ;
- la signature du candidat ;

et être adressé au SFR **au plus tard le 10 juillet 2012** (cachet de la poste faisant foi).

Pour les candidats qui suivent actuellement la préparation au 52ème concours, il est bien entendu possible de déposer un dossier de candidature dans l'attente des résultats du concours.

Les candidats admissibles aux épreuves orales du concours d'entrée à l'en3s, sous réserve de l'accord du Directeur, **seront** en cas de non admission au concours, **directement admis à la préparation au 53ème concours de l'En3S.**

Les agents ayant **bénéficié d'un report lors de la préparation au 52ème concours** doivent **OBLIGATOIREMENT présenter la fiche d'inscription** pour la préparation au 53ème concours d'entrée à l'en3s.

Vos interlocuteurs sur cette action, Elise Demorise de l'Ucanss et Michèle Carrier du SFR se tiennent à votre disposition pour toute information que vous jugeriez utile.

Je compte sur votre collaboration pour assurer la diffusion la plus large possible de cette information dans votre organisme.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe Renard
Directeur

Document(s) annexe (s) :

- fiche d'inscription à compléter par le candidat avec une photo d'identité et lettre de soutien complétée par le Directeur de l'organisme (ou son représentant),

- Dossier de motivation - partie 1 à remplir par le candidat,
- Présentation des épreuves de sélection,
- Calendrier et présentation du dispositif de la formation,

